



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 08 — — soir, Omnibus.  
4 — 12 — — Express.  
7 — 11 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.**

Les bruits de remaniement ministériel qui avaient couru à Berlin sont démentis par la *Gazette de la Croix*. On n'en persiste pas moins à croire que, dans un délai prochain, ils se réaliseront, et que MM. de Bismark et de Roon seront chargés de composer un autre cabinet.

Le roi n'a pas encore répondu à l'Adresse du Syndicat de la corporation des commerçants de Berlin en faveur de la paix. L'Adresse a été acceptée, mais la députation n'a pas obtenu l'audience désirée.

On croit que le gouvernement prussien ne répondra pas à la dernière note autrichienne. S'il s'efforce de gagner la Bavière à sa cause, en lui promettant, dans la réforme fédérale, la direction des contingents militaires de l'Allemagne du sud. Promettre et tenir sont deux. La Bavière s'en souviendra sans doute, et elle réfléchira que la Prusse pourrait bien, après avoir profité de son concours, oublier ses services.

Les populations des duchés interviennent à leur tour dans le conflit. Une assemblée générale des délégués des sociétés patriotiques du Schleswig-Holstein s'est réunie le 11 à Neumünster, dans le duché de Holstein. Cette assemblée a voté, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

- 1° La manière dont on a traité jusqu'ici les affaires du Schleswig-Holstein menace l'Allemagne des désastres immenses de la guerre civile;
- 2° La solution de la question des duchés

sur la base du droit public de l'Allemagne, du droit particulier des duchés mêmes et avec l'assentiment de la représentation de ces pays, est la voie indiquée pour éviter les calamités menaçantes;

3° Si la résistance qu'opposerait la Prusse à une solution entraînerait la guerre civile, la responsabilité en doit retomber incontestablement sur le gouvernement prussien;

4° Quelque grave que soit le coup que porterait la guerre civile à toute la nation allemande, il est évident qu'en laissant faire la politique actuelle de la Prusse, l'Allemagne s'exposerait à tomber dans la décadence la plus profonde. »

On se rappelle qu'avant de se séparer, la Diète de Gallicie avait décidé qu'elle enverrait à l'empereur une députation chargée de demander la nomination d'un chancelier aulique polonais pour la Gallicie, et l'institution d'un ministère chargé spécialement des affaires polonaises.

L'empereur a reçu le 12 avril cette députation : il a répondu qu'il examinerait la demande de la Diète et qu'il s'en souviendrait au moment de la réorganisation administrative de l'Empire.

En Suède, la session est très-active; plusieurs projets de lois importants ont été votés. Dans ces derniers temps, la Diète a repoussé une proposition tendant à supprimer, à titre d'essai, la peine de mort, pour une période de dix ans. Le comité de Constitution a adopté une proposition qui est un hommage rendu au principe de tolérance religieuse. Elle est ainsi conçue :

« Les membres de tous les cultes chrétiens et les israélites peuvent être admis aux services administratifs et occuper tous les emplois, excepté ceux qui concernent la magistrature, l'église et l'enseignement de la religion, de la philosophie et de l'histoire. »

Le *Moniteur prussien* du 16 annonce qu'une dépêche prussienne a répondu à la note autrichienne; mais il ne nous en fait connaître ni le texte, ni l'analyse.

Nous ajouterons, mais nous ne reproduisons cette nouvelle que sous toutes réserves, que le bruit a couru à Londres, et c'est l'*International* qui s'en fait l'écho, que le comte de Bismark, à la suite d'une conversation extrêmement vive avec l'ambassadeur autrichien, aurait rompu toute relation personnelle et officielle avec ce diplomate.

Plusieurs correspondances annoncent que, sur divers points de l'Allemagne, des réunions ont lieu pour s'occuper de la proposition que la Prusse vient de soumettre à la Diète. D'un autre côté, on assure que les ministres de plusieurs Etats se sont rendus à Munich pour s'entendre sur la ligne à suivre par leurs gouvernements. Il résulte d'informations diverses, dit le *Moniteur*, qu'ils seraient disposés à accepter la discussion pacifique du projet de réforme de la Constitution fédérale.

Quoi qu'il en soit, les gouvernements de Bavière, de Saxe, de Wurtemberg et de Hesse ont résolu d'augmenter leurs armées, et on leur prête l'intention de conclure une convention militaire.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dément

la nouvelle de l'envoi d'une lettre autographe de l'empereur d'Autriche au roi de Prusse. La même feuille déclare que la candidature du prince Charles de Hohenzollern au trône de Roumanie n'est nullement un acte politique du gouvernement prussien, mais seulement une affaire dynastique.

Le consul prussien à Milan vient, par une mesure dont l'importance relative est significative, de se décharger des affaires des sujets autrichiens en Lombardie, dont il s'était occupé jusqu'à ce jour.

Il serait puéril de le dissimuler, dit l'*Epoque*; les événements qui se pressent, et ceux surtout qui semblent se préparer, sont de la plus haute gravité. L'Europe va probablement traverser une de ces crises qui marquent dans l'histoire des peuples, car l'audace impatiente de M. de Bismark ne tend à rien moins que de bouleverser de fond en comble l'équilibre européen et à remettre en question tout ce qui subsiste depuis cinquante ans dans l'ordre politique.

Ce n'est déjà plus des malheureux duchés de l'Elbe qu'il s'agit. La Prusse démasque de bien autres visées. Ce qu'il lui faut, c'est le profond abaissement de l'Autriche et la domination de l'Allemagne. Aujourd'hui, c'est le suffrage universel qu'elle met en avant pour duper l'opinion; demain, si cette manœuvre échoue, ce sont ses soldats qui parleront pour elle. Tout ce qu'elle fait depuis trois ans n'a eu d'autre but que de conduire les événements au point où ils sont parvenus aujourd'hui.

**FEUILLETON.**

50

**LA CHAMBRE DES OMBRES.**

(Suite.)

« George, dit Mme de la Blairie, ne me dissimulez rien, j'ai besoin de tout savoir. — Quel est ce Mallard ?

— Je ne sais trop; un homme dangereux, je crois.

— Et qu'est-ce qui vous le fait juger ainsi ?

— D'abord sa conduite au Breil; puis il s'est mêlé à la tentative de meurtre dont j'ai failli être victime; enfin, on le désigne sous un nom étrange. Tantôt encore, le chef l'a nommé...

— Nommé !... dit avec effroi Mme de la Blairie, comment ?

— Chantrac.

— Ah ! grand Dieu ! Chantrac s'est fait le conseil de mon mari et a su gagner sa confiance : tout est perdu !

— Pas encore, je l'espère; dans la lettre que j'ai reçue à Thouars, le chevalier me dit qu'il a pris de

bons arrangements, et que le procès de Castel-Nuovo tire à sa fin.

— N'en croyez rien, mon pauvre George, Chantrac est un scélérat.

— Mais comment le connaissez-vous, madame ? et quels rapports a-t-il avec les hommes à qui vous venez d'échapper ?

— Chantrac, sachez-le, mon ami, eût été mon bourreau sans la résistance de Grandpion d'abord, et la protection de Saillant ensuite.

— Il était donc complice de ces hommes, il y a trois ans ? Je le croyais alors juge royal à Bressuire.

— L'un et l'autre, George; Chantrac était à la fois juge et voleur; c'est lui qui conseillait les plus mauvais coups, dépistait ensuite la justice et partageait les profits.

— Ainsi, le misérable...

— Laissez-moi vous raconter toute l'histoire : nous avons eu au Breil, si vous vous en souvenez, un valet d'assez mauvaise conduite appelé Michel; je l'avais renvoyé; cependant il gardait secrètement quelques relations avec les gens de la maison, quoique affilié déjà, sous le nom de guerre de Grandpion ou Frère-Jean, à la bande des camisards-

blancs de Saint-Martin. Lors de mon retour d'Italie, Grandpion eut vent des sommes que j'avais rapportées en traites sur Paris, et en parla à Chantrac qui occupait le siège de juge à Bressuire, depuis peu, car, Dieu merci, il est étranger au pays; je ne sais rien de son passé. Bref, Chantrac sonda mon procureur et se fit donner quelques renseignements. Une fois sûr qu'il y avait en ma possession des valeurs et des papiers importants, il engagea Grandpion, Fortin et Le Bic à le seconder dans son entreprise, à l'insu du chef qui repoussait toujours les vols à main armée. Grandpion se chargea d'enivrer mon postillon au moyen d'une drogue infernale dont ils se servent en pareil cas. Lafleur et lui étaient camarades, rien ne lui fut plus facile. Je partis de Bressuire sans défiance; Lafleur, et je suis bien aise de savoir qu'il est encore au Breil, car le pauvre garçon était bien innocent, Lafleur, dis-je, ne me paraissait nullement ivre. Où et comment tomba-t-il de cheval, je l'ignore. Probablement ceux qui nous guettaient sur la route le poussèrent à terre. Toujours est-il que je ne m'aperçus de rien jusqu'au moment où le ralentissement de la marche du carrosse et une violente altercation au dehors attirèrent mon attention. Plusieurs hommes parlaient à la fois.

— « Plus loin ! plus loin ! criaient-ils. — Non ! non ! — Comment ! non ! dit Grandpion dont je reconnus la voix, allez-vous la faire rouler jusqu'au bas ? — Pourquoi pas, imbécile ? veux-tu être dénoncé demain ? plus loin ! plus loin ! il n'y a pas d'eau plus loin, rien ne sera perdu. — Je vous dis, moi ! reprit Grandpion avec l'accent de la colère, que je veux ôter de là dedans la pauvre dame. — Eh bien ! fais donc, animal ! puisque le cou te démange ! En disant ces derniers mots l'homme ouvrit violemment la portière et prit mon portefeuille posé sur le siège de devant; cet homme était Chantrac, je l'ai su plus tard. Grandpion le repoussa et me fit descendre. « Ne criez pas, madame, me dit-il, et je réponds de votre vie. » Je n'y songeais point, mon cher George, le ciel ne nous a pas faites pour ces aventures; ma langue était collée à mon palais; je n'avais qu'un sentiment confus de ce qui se passait. On m'emmena à quelque distance de là dans une grande bruyère; puis, une heure après, la nuit venue, on me conduisit aux caves de Saint-Martin...

« Ah ! George, me voilà donc enfin délivrée ! Je me sens heureuse à côté de vous qui avez joué mille fois votre vie pour me sauver ! heureuse en pensant

La *Gazette de Cobourg* publie la dépêche suivante adressée, à la date du 7 avril, par le comte de Mensdorff au comte Karolyi, à Berlin :

« Je vous envoie ci-joint une copie de la note, par laquelle l'envoyé de Prusse, le baron Werther, a répondu, au nom de sa cour, à la note que vous avez remise, le 31 mars, au comte de Bismark.

» Si le cabinet de Berlin persiste dans cette note à présenter les prétendus armements de l'Autriche comme la cause des appréhensions de guerre qui se sont produites, nous doutons en vérité si le caractère de dignité qui doit être inséparable d'une négociation entre deux grandes puissances nous permet de réfuter encore une fois cette assertion. Nous invoquons tranquillement le jugement du monde sur la tentative d'accuser l'Autriche d'intentions agressives. Si la note du baron de Werther était fondée en droit, il faudrait que l'Europe eût vécu dans un rêve profond pendant les derniers mois. Si on a cru qu'on proclamait hautement en Prusse qu'il fallait que l'annexion des duchés fût opérée de gré ou de force, — que le 26 janvier, il a été envoyé à Vienne une dépêche du comte de Bismark qui, dans tous les organes gouvernementaux de Berlin, était désigné avec intention comme un précurseur de la rupture, qu'après cette réponse négative des délibérations d'Etat extraordinaires ont eu lieu à Berlin avec le concours de hautes notabilités militaires, — que des mesures ont été prises pour préparer un ordre de mobilisation, — que, le 16 mars, il répondit à la question ouverte de Votre excellence : « Si la Prusse avait l'intention de rompre violemment la convention de Gastein », par un non qu'il déclare lui-même nul et sans valeur, — que la cour de Prusse a négocié avec le cabinet de Florence sur l'éventualité d'une guerre avec l'Autriche, — tout cela n'était qu'une vaine illusion des sens et la seule chose qui appartiendrait à la réalité, ce sont ces masses armées autrichiennes qui se sont avancées, dit-on, depuis le 31 mars, — c'est le cabinet prussien lui-même qui donne cette date, — vers la frontière prussienne. Mais les choses se sont passées autrement, à la vue de tous, et aujourd'hui encore elles sont différentes.

Par ordre exprès de S. M. l'empereur, je renouvelle ici la déclaration positive « que jusqu'à ce jour il n'a encore été pris en Autriche aucunes dispositions » qui, d'après notre organisation militaire, devraient précéder le commencement d'une grande guerre. Notamment, on n'a fait nulle part de concentration de troupes, tant soit peu considérable, bien moins encore un rassemblement sur la frontière; on n'a pas fait d'achat extraordinaire de chevaux, on n'a pas fait d'appel digne d'être noté d'hommes en congé. L'empereur,

notre gracieux maître, est même allé jusqu'au point, dans sa confiance, de m'autoriser à faire connaître sans réserve à l'envoyé prussien les mouvements de troupes qui ont été opérés effectivement. Le baron de Werther a donc pu transmettre à Berlin, avec toute l'autorité possible, des renseignements fondés sur nos mesures militaires. Quant aux autres nouvelles relatives à cet objet, par lesquelles on a motivé le cri d'alarme du rassemblement d'une armée sur la frontière nord de l'Autriche, je dois déclarer de nouveau de la manière la plus positive, comme je l'ai fait au baron de Werther, qu'elles sont contraires à la vérité! Toute discussion sur la priorité de préparatifs militaires en Autriche ou en Prusse a été enfin rendue superflue par la parole de l'empereur qui a été engagée clairement et obligatoirement dans la note du 31 mars, par l'affirmation que l'Autriche ne songe pas à une attaque.

» Une assurance analogue, donnée d'une manière aussi claire et aussi obligatoire, au nom de S. M. le roi Guillaume, devait avoir de soi-même pour effet la cessation réciproque de toute mesure ultérieure ayant une signification guerrière. Nous avons désiré recevoir, à cause de cela, une assurance pareille, et aujourd'hui la cour impériale se trouve en effet en possession de la déclaration formelle faite en réponse à la note mentionnée, que rien n'est plus éloigné des intentions de S. M. le roi qu'une guerre offensive contre l'Autriche.

» L'empereur, notre gracieux maître, espérait cette déclaration; S. M. l'accepte avec confiance.

» Il n'y a donc plus de motifs pour des armements, et comme il ne se fait pas de préparatifs de guerre en Autriche, ainsi que je l'ai prouvé dans ce qui précède, nous devrions maintenant attendre l'annonce, qu'à notre regret nous n'avons pas trouvée dans la note de l'envoyé prussien, que l'ordre de mobilisation donné le 28 mars, en Prusse, ne sera pas exécuté.

» Veuillez demander sans délai à M. le président du conseil des ministres, auquel vous laisserez la présente dépêche, une communication rassurante à ce sujet, puisque le cabinet autrichien, après l'échange de notes qui a eu lieu, ne pourrait rester indifférent plus longtemps, sans grave responsabilité vis-à-vis de la continuation des armements de la Prusse, et nous faire connaître par le télégraphe le résultat de votre démarche.

» Recevez, etc. »

Le ministre des affaires étrangères a reçu de l'ambassadeur de France en Russie la dépêche télégraphique suivante: « Un odieux attentat a été commis aujourd'hui. Un homme a déchargé à bout portant un pistolet sur l'empereur, qui sortait du jardin d'été. Sa Majesté, qui a mon-

tré un admirable sangfroid, n'a pas été atteinte. L'assassin a été arrêté. »

La Chambre des députés italiens a discuté et adopté le 16 avril quelques projets d'intérêt secondaire.

M. Racli a présenté le rapport de la commission pour la suppression des corporations religieuses.

Le ministre du commerce a présenté le projet relatif au Crédit foncier.

M. Scialoja, ministre des finances, a présenté un projet tendant à autoriser l'exercice du budget de 1866 jusqu'à l'approbation définitive de ce budget.

#### LE BILL DE RÉFORME A LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Le chancelier de l'Echiquier, M. Gladstone, a donné jeudi soir à la Chambre des communes une seconde lecture du *reform bill* qui excite depuis un mois un si puissant intérêt en Angleterre. On se rappelle en quoi consiste le projet de réforme électorale du ministère whig. Pour les comtés, il abaisse le cens de 50 liv. st. (1,000 fr.) à 14 liv. st. (350 fr.) de fermage et confère les droits d'électeurs à tout citoyen adulte qui aura laissé pendant deux ans un dépôt de 50 livres dans une caisse d'épargne. Pour les villes, le bill de M. Gladstone marque un progrès beaucoup moins sensible sur la grande réforme de 1832, et se contente de transformer la classe des *tenpounders* en *sevenpounders*, c'est-à-dire d'accorder le droit de vote aux citoyens payant un loyer annuel de 7 liv. st. (175 fr.) au lieu de 10 liv. st. (250 fr.), comme l'avait établi l'acte de 1832, ainsi qu'à ceux habitant une maison d'une valeur locative annuelle de 10 liv. st., sauf le cas d'appartements meublés où la valeur doit être de 20 liv. st. (500 fr.).

Comme on le voit, cette réforme n'est pas très-radical et peut même sembler d'un médiocre intérêt en France où la pratique du suffrage universel est établie depuis dix-huit ans. On pourrait tout au plus la comparer à celle que l'on demandait chez nous en 1847, et l'assimiler à l'adjonction des capacités qui amena la révolution de février 1848. Cependant elle a une grande importance en Angleterre, où la révolution dans la rue est depuis longtemps passée de mode, où tout se fait légalement, et où l'on marche dans la voie des améliorations, à pas lents, il est vrai, mais sans reculer jamais. Si le nouveau *reform bill* de M. Gladstone est le plus modeste que le gouvernement puisse offrir pour le moment, puisque, au million d'électeurs que l'Angleterre possède déjà, il en ajoute à peine 400,000, — 200,000 fermiers des comtés et 200,000 ouvriers des villes, — tandis que le suffrage universel en pourrait produire de 5 à 6 millions. C'est assurément le plus considérable que le cabinet de

lord Russell ait chance de faire accepter par le Parlement actuel.

Cependant, telle qu'elle est, la Chambre des communes, poussée par les meetings des grandes villes manufacturières, par les Adresses signées des électeurs des bourgs, par les manifestations imposantes de la ville de Londres, ne peut pas, sous peine de dissolution et d'un nouvel appel aux électeurs, rejeter le bill de M. Gladstone.

Elle ne peut pas non plus le laisser passer sans combattre, car ce premier bill n'est que le commencement d'une réforme plus générale demandée ardemment par toute l'Angleterre et dont lord John Russell a annoncé la présentation prochaine. Il s'agit d'une nouvelle répartition des sièges au Parlement.

Le *Constitutionnel* annonce le résultat des élections de la 4<sup>e</sup> circonscription du Bas-Rhin. Sur 37,478 électeurs inscrits, 50,000 seulement ont pris part au scrutin. M. le baron de Bussierre a obtenu 19,635 voix et M. Edouard Laboulaye 9,916.

La défaite de M. Laboulaye est donc complète. Le patriotisme local a triomphé. Cet échec de la cause libérale en Alsace n'est pas cependant un motif de découragement pour les amis de la liberté. Les élections de 1866 sont déjà un progrès sur celles de 1865. A cette époque, M. de Bussierre avait obtenu 21,541 voix contre 6,417 accordées à son concurrent, M. Odilon-Barrot. L'opinion libérale s'est donc renforcée en trois années de 5,500 voix, et celle qui veut le maintien du *status quo* en a perdu deux mille dans la première circonscription du Bas-Rhin.

Pour les articles non signés : P. Gouet.

## Nouvelles Diverses.

L'empereur a reçu, dimanche, une députation des marchands des Halles centrales, chargée de lui remettre une pétition relative à des dispositions administratives préjudiciables à leur commerce.

— L'affaire du Luxembourg n'est point, comme on l'avait annoncé, remise aux mains de M. Haussmann. Elle sera, dit le correspondant de la *Gironde*, examinée d'abord au Sénat par la commission des pétitions, qui prendra la question à l'origine, se posera en face du décret de novembre, et tiendra compte en même temps et des droits divers acquis sur les différentes parties du jardin, et des réclamations, renseignements et avis qui lui parviendront de n'importe quelle part. M. Lefebvre Durafly sera, dit-on, rapporteur dans cette importante affaire.

— Plusieurs commissions du Corps-Législatif se sont réunies mardi. Nous citerons notamment celle du budget et celle chargée de l'exa-

que bientôt je serrerai dans mes bras mon mari et ma fille! Et cependant, tenez, par instant, je frissonne: pour la première fois, depuis ce jour épouvantable, je suis dans un carrosse; le pas des chevaux, le bruit des roues, ce bourdonnement sourd qui ne s'interrompt point me semble l'écho des derniers bruits que j'ai entendus avant de descendre vivante dans ce tombeau d'où nous sortons! George, que Dieu vous conserve la lumière du soleil!

Mme de la Blairie garda quelques instants le silence.

« Je n'ai jamais revu Chantrac depuis, reprit-elle: Saillant le méprisait, le haïssait et l'éloignait de la bande autant que possible. Il n'y a jamais eu entre eux ni rapport ni sympathie: Chantrac est bas, lâche, perdu de crimes; Saillant est haut et brave, il n'a fait qu'une chute, et il tend instinctivement à se relever; la fibre de l'honneur vibre encore chez lui, elle sonne faux, mais elle existe: c'est un germe.

» Pensez, George, qu'est-ce que j'aurais pu faire dans cette caverne si je n'en avais étudié les tristes habitants? Il y a chez eux bien des degrés d'avilissement. On y voit de tout, des natures stupides et féroces, c'est assez rare; des débauchés, gens per-

due par l'oisiveté et la dissipation, c'est le plus commun; puis des esprits pervers; Saillant est de ceux-ci: chacun arrive par sa pente et tombe dans le gouffre. Mais, croyez-le bien, le point de départ est le même pour tous; il faut deux choses pour faire un bandit: n'avoir ni sou ni maille, et ne plus croire au catéchisme. Ah! que j'ai bien compris, là, l'inanité de ces doctrines qui donnent pour base au devoir je ne sais quelle loi morale entre ciel et terre. De beaux esprits ôtent à ces pauvres gens la seule raison qu'ils avaient de souffrir en silence: la crainte de Dieu. Et on voudrait ensuite leur parler de la sainteté de la loi, du bon ordre, de l'intérêt de la société: ils en font des gorges chaudes. *Bien d'autrui tu ne prendras*, voilà la seule règle qu'ils respectaient, parce qu'elle a en Dieu un vengeur inévitable. De cette règle on fait une chanson pour y substituer la maréchassée. La maréchassée! Saillant vous l'a dit, ils s'en moquent parce qu'ils courent mieux qu'elle! — Mais je m'égare, George, pardonnez-moi; les souvenirs de ce qui m'a si vivement frappée dans ma solitude me reviennent malgré moi et se mêlent à de meilleures espérances.

» Je reviens à Chantrac: On m'avait dit qu'après

avoir vendu sa charge, il vivait fort retiré. Je supposais qu'il ne songeait plus qu'à jouir du fruit de ses rapines. Mais non, il ourdisait de nouvelles trames. Eh bien, mon bon George, pour échapper aux conséquences de ces perfides prêts d'argent qu'il a faits à mon mari, je vous le dis sans hésiter: j'accepte votre offre généreuse. Nous devons cent cinquante mille livres, le Breil vaut plus du double; nous rembourserons d'abord, avec vos deniers qui seront en sûreté, puis il nous reste des amis, des parents et du crédit, je l'espère; nous satisferons ce vampire, et il ne passera plus le seuil de notre porte. Cette affaire réglée, lors même que nous perdriions Castel-Nuovo, il nous restera encore de quoi vivre.

George ouvrait la bouche pour répondre lorsque la voiture s'arrêta, et Saillant se présenta à la portière.

« Nous voici à Saint-Christophe, dit-il; si vous croyez, madame, pouvoir vous rendre à pied à la tour de Miré, je reprendrai le chemin du quartier, afin que mes hommes ne conçoivent aucun soupçon.

— Oui, oui, répondit Mme de la Blairie, je puis parfaitement aller jusqu'à la tour.

« Et maintenant, reprit-elle, lorsqu'elle fut des-

endue de voiture, je vous dois, Saillant, plus que je ne puis vous donner.

— Non, madame, vous ne me devez pas, et je ne vous demanderai pas la seule chose que j'eusse ambitionnée.

— Si! si! parlez.

— Non, répondit Saillant d'une voix creuse, on n'a en ce moment que ce qu'on mérite.

— Parlez! Saillant, dites ce que vous désirez; il ne serait pas bon de me quitter en me donnant une marque de défiance.

— Non, reprit Saillant en secouant la tête.

— Me laisserez-vous donc sous une impression pénible? vous avez toujours été franc avec moi.

— Eh bien! madame, dit Saillant avec effort, j'aime mieux subir une humiliation que de me démentir en cela. Je vous aurais demandé un souvenir et votre estime.

— Un souvenir, Saillant, il vous est acquis; quel serait le jour où j'oublierais que la lumière m'eût été, sans vous, ravie pour toujours? Mon estime, vous l'aurez aussi; mais au prix d'un effort: vous savez lequel.

— Eh bien! madame, je l'aurai! j'en jure par les cheveux blancs de ma mère qui vit encore et pleure

men du projet de loi relatif à la contrainte par corps.

— Le ministre des finances vient de transmettre au conseil d'Etat un projet de loi ayant pour but d'approuver la convention monétaire passée le 25 décembre dernier entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse.

Aux termes de cette convention, ces quatre Etats sont constitués en union pour ce qui regarde le poids, le titre, le module et le cours de leurs espèces monnayées d'or et d'argent.

Cette convention ne s'applique pas à la monnaie de billon, et sera en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1880.

— Le *Moniteur de l'Armée* annonce que la frégate à vapeur l'*Eldorado*, venant d'Alger, doit arriver vers le 19 de ce mois à Antibes, pour embarquer la légion romaine, commandée par le colonel d'Argy, et la transporter à Civita-Vecchia.

— Dimanche, avant la messe, à ce lieu, aux Tuileries, la cérémonie du baptême de la jeune fille de madame la duchesse de Morny. Le parrain et la marraine étaient l'Empereur et l'Impératrice.

— Une dépêche de Castres, 16 avril, soir, nous apprend que le tribunal civil de cette ville a prononcé l'annulation, pour cause de fidéi-commis, d'un testament du P. Lacordaire. Ce jugement a été rendu sur la demande de l'un des héritiers naturels du célèbre dominicain.

— Sur le *Panama*, arrivé samedi du Mexique, se trouvaient les restes mortels de M. Langlais, conseiller d'Etat, décédé ministre des finances au Mexique, que son fils rapportait dans sa famille. Le corps, embaumé à l'égyptienne, était, selon l'usage, renfermé dans un cercueil de plomb, enveloppé d'un cercueil en bois de cèdre. Après les constatations nécessaires, il a été porté dimanche au chemin de fer et dirigé sur Paris.

— Le général Prim est arrivé samedi soir à Paris.

— « Qui a bu boira », dit le proverbe. Voici un fait qui prouve qu'à force de courage on peut démentir le proverbe :

Théophile P..., marchand ambulancier, était un buveur soi-disant incorrigible : il buvait quand il avait soif, il buvait quand il était gai ; quand il était triste, il buvait encore ; bref, il buvait toujours, et toujours il était « dans les vignes du Seigneur. » Cependant, il avait cinq enfants qu'il aimait bien. Mais bah ! n'avait-il pas, pour veiller sur eux, sa femme, pauvre créature résignée, qui souffrait tout sans rien dire ?

Il y a deux ans, la ménagère vint à mourir. Alors sa fille aînée, âgée de douze ans, la remplaça auprès de ses frères et sœurs, et rem-

plit de son mieux cette tâche difficile. Malheureusement, cette pauvre enfant était elle-même si chétive, que, il y a cinq mois, Théophile, en rentrant chez lui le soir dans son état ordinaire, trouva toute la petite famille en larmes autour du lit de cette seconde mère : elle était à l'agonie.

Atterré par ce spectacle imprévu, le marchand retrouve son sangfroid et couvre de baisers sa chère petite en lui demandant pardon.

La jeune fille ouvre les yeux, et, reconnaissant son père, fait un effort suprême, lui murmure à l'oreille quelques paroles que lui seul peut entendre, puis expire.

A partir de ce jour, Théophile P... a été complètement transformé. Il a cessé de boire, et il a pris le rôle « de mère » de famille, et quand un de ceux qui l'ont connu jadis lui manifeste sa surprise :

— Mon Dieu ! dit-il, ça n'est pas aussi difficile qu'on le dit ; il ne s'agit que de vouloir. Au commencement, quand j'avais soif, je n'avais qu'à me rappeler ce que ma pauvre Victorine m'a dit en mourant :

« Papa, ils n'ont plus que toi, maintenant, ces chers petits ; je t'en prie, ne les abandonne pas, Dieu te donnera ta récompense... Et alors je buvais de l'eau ! »

Lors donc qu'un pauvre ivrogne manifeste l'intention de se corriger, qu'on l'engage à persévérer au lieu de lui répondre avec ce sourire d'incrédulité qui déconcerte les plus résolus : « Qui a bu boira. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

On a craint, hier au soir, qu'un nouvel incendie ne se déclarât à l'hôtel d'Anjou ; heureusement ce n'était qu'une fausse alerte, le personnel de l'établissement avait déjà arrêté le feu lorsque les secours arrivaient de tous côtés.

M. le général Duportal Dugoasmeur, commandant la subdivision de la Loire-Inférieure, est nommé au commandement de la subdivision de la Meurthe, à Nancy, en remplacement de M. le général d'Alton, mis en disponibilité pour raison de santé.

M. le général Pissis, disponible, est nommé au commandement de la subdivision de la Loire-Inférieure, à Nantes, en remplacement de M. le général Duportal Dugoasmeur.

Il est question, dit-on, de créer deux nouveaux timbres-poste, l'un de 30 centimes, le second de 5 francs.

Le premier aurait pour objet de servir à l'affranchissement des lettres de la France pour les pays limitrophes, avec lesquels des conventions récentes viennent d'être passées, tels que la Belgique, la Suisse, l'Italie, etc.

Le second répondrait à un désir depuis longtemps exprimé par les conseils-généraux et les chambres de commerce des départements. Il est certain que notre type le plus élevé étant de 80 centimes, l'affranchissement pour les pays d'outre-mer s'exprime difficilement en timbres-poste, attendu que les correspondances pour les destinations lointaines sont généralement fort pesantes, et supportent, par conséquent, des taxes considérables.

Nous avons vu plus d'une fois des lettres de ce genre, dont la suscription était absolument couverte de timbres-poste, et sur laquelle on avait à grand-peine pu glisser le nom du destinataire.

La création d'un timbre-poste de 5 fr. remédiera à cet inconvénient.

### HOMMAGE A M<sup>me</sup> LABAT.

Chantez et bercez-nous, Labat, dans l'harmonie

De vos suaves accents :

Chantez, nous admirons cette grâce infinie

Mariée à vos chants !

Quand vibre votre voix passionnée et tendre,

Le plus audacieux

En vous voyant devient humble, et pour vous entendre

Reste silencieux.

Quels sons mélodieux ! quelles notes divines !

Labat, chantez encor :

Ces notes sont pour nous autant de perles fines

Et valent un trésor !

Celui qui vous comprend secrètement s'enivre

Du son de votre voix ;

Et quand il vous écoute il est heureux de vivre,

Car c'est vivre deux fois !

Comme on doit être fier de trôner sur la scène

Quand on va recueillir

Les lauriers qu'a votés l'intelligence humaine !

Comme on doit tressaillir !

Comme on doit être heureux et fier, quand, en échange

De sons purs et charmants,

On reçoit de chacun la flatteuse louange

Des applaudissements !

Chantez, Labat, chantez ! bercez dans l'harmonie

De vos suaves accents,

De tant d'admirateurs la foule réunie

Pour écouter vos chants !

SYLVAIN.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Berlin, 17 avril, soir. — La réponse de la Prusse à la note autrichienne du 7 avril, a été remise aujourd'hui. Dans cette réponse, écrite d'un ton modéré, M. de Bismark refuse de retirer les mesures militaires prises, en faisant observer que l'Autriche, ayant armé la première, doit être aussi la première à remettre son armée sur le pied de paix.

Dresde, 17 avril. — Le *Journal de Dresde* a reçu un télégramme de Varsovie annonçant qu'à la suite de l'attentat commis hier contre l'empereur de Russie, le comte de Berg est parti ce matin pour Saint-Petersbourg.

Saint-Petersbourg, 17 avril. — Le paysan Ossip Ivanow, qui a sauvé la vie de l'empereur en détournant la main de l'assassin, a reçu des lettres de noblesse.

L'auteur de l'attentat est Russe.

Des manifestations enthousiastes ont eu lieu hier dans les rues et les théâtres.

L'empereur s'est montré au balcon du palais et dans les rues. S. M. est allée visiter le couvent de Smolna.

Jassy, 17 avril, 1 h. 10 du soir. — La ville a repris son calme et son aspect accoutumés.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

### BULLETIN FINANCIER.

La Bourse a été des plus déplorables cette semaine ; il faudrait remonter aux plus mauvais jours de 1854 et 1858 pour trouver de pareils cours. Cependant, sous l'influence d'appréciations meilleures, une explosion inattendue de hausse a eu lieu samedi et qui, sans se développer, se consolide aujourd'hui.

Le 3 0/0, qui de 69, au milieu du mois dernier, a été précipité à 66-45, a repris à 67-10 et 67-20.

Le 3 0/0 italien, devenu le principal terrain de manœuvre de la spéculation, est plus mouvementé encore. Descendu à 55-15, il s'avance successivement de 55-55 à 54-45, atteint 54-90 et 55, pour revenir à 54-60 et 54-50.

Le Mobilier est aussi fortement tourmenté. Tombé au plus fort de la crise à 535, il est aujourd'hui à 600.

Deux souscriptions se sont produites cette semaine sur la place : l'une relative au nouvel emprunt pontifical de 60 millions, est assez froidement accueillie.

La seconde, relative à l'exploitation de la literie militaire en France et en Algérie, qui s'adresse à tout le monde et qui offre de sérieuses garanties, est l'objet des plus vives adhésions. Cette émission se compose de 50,000 obligations de 600 fr., au porteur, rapportant 6 0/0 d'intérêt, et remboursables à court délai, par voie de tirage au sort. Le premier versement en souscrivant, est de 125 fr., à effectuer au siège social, rue Basse-du-Rempart, 48 bis, maison de banque de Charles Lafitte.

L'entreprise du service des lits militaires, qui a pour objet l'achat et l'entretien des fournitures de literie destinées au coucher de la troupe en France et en Algérie pendant vingt ans, est une des concessions les plus importantes du ministère de la guerre et l'une des plus connues du public.

Elle a ce caractère particulier d'être à fabri de toutes les éventualités auxquelles sont assujetties les autres opérations commerciales. Ses recettes sont fixées à l'avance et à peu près invariablement par le marché passé entre elle et l'Etat. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

son fils.

— Saillant, mon ami, dit George, nous avons aux dragons d'Auvergne un homme qui a déserté une première fois ; aujourd'hui c'est le premier soldat du régiment, nous lui confierions le drapeau.

— Merci, monsieur, cette parole me vaudra mieux que mille pistoles. »

Saillant passa la main sur ses yeux, puis il tira de sa poche un papier.

« Voici, madame, dit-il en présentant le papier, des notes que j'ai écrites tantôt ; veuillez les lire, elles pourront vous être utiles, car vous avez ici un ennemi, un homme mauvais.

— Chantrac ? »

— Oui, précisément. Il y a bien là de quoi lui rogner un peu les ongles, mais il a des doubles griffes, ce diable incarné. Veuillez seulement attendre, pour agir, que je vous aie donné avis.

— Allons, je vous remercie une dernière fois, Saillant. Ce que vous m'avez fait espérer tout à l'heure me comble de joie. »

Saillant se baissa, prit un pan de la robe de Mme de la Blairie et la porta à ses lèvres.

« J'aurais vu un ange du ciel, dit-il en se relevant, qu'il ne m'eût pas tant remué le cœur ! »

Il courut à ses chevaux, se mit en selle, piqua des deux et se perdit bientôt dans l'ombre.

« Vous voyez, George, dit Mme de la Blairie, il y a du bon en cet homme. Il est gagné au bien, j'en suis sûre.

« Maintenant tâchons d'arriver à la tour et d'y cacher ma présence ; car je serais au désespoir de tromper une confiance si digne de retour. »

George offrit son bras à Mme de la Blairie, et la conduisit par des chemins qu'elle avait désappris.

Arrivés au vieux château, une difficulté se présenta : il fallait entrer. Or, on ne pouvait songer ni à forcer les portes qui eussent défié le canon, ni à appeler dame Herbault, trop intempérante de la langue pour qu'on pût lui confier un secret. Heureusement, la bonne femme, seule gardienne de la tour, dormait sur la foi des traités : la porte principale n'était que très-imparfaitement fermée ; George vint à bout de l'ouvrir, et introduisit Mme de la Blairie dans cet antique demeure qui, depuis vingt ans, n'avait reçu aucun hôte.

« Si vous voulez me le permettre, madame, dit George, je vais vous conduire dans la chambre qu'occupait ma mère : vous y serez à l'abri des in-

discretions de ma vieille gouvernante, je vous servirai moi-même. Cette chambre n'a pas été habitée depuis bien longtemps ; autrefois je la connaissais à peine et je n'y entrais jamais. Le souvenir qui devait me la rendre chère ne s'était pas encore éveillé en moi. C'est au Breil que, pour la première fois, j'ai compris, en vous voyant, ce qu'est une mère, ce qu'un enfant lui doit de respect, de reconnaissance et de tendresse. A dater de ce jour, je me suis plu à orner, dans ma pauvre maison, le lieu où, pendant cinq années, ma mère a veillé sur mon enfance, où sans doute elle m'a dit un adieu d'autant plus déchirant que je ne le comprenais pas ; où sa suprême bénédiction, en descendant sur mon front, m'a obtenu de Dieu de trouver plus tard des affections que toute ma reconnaissance ne saurait payer. Aujourd'hui, ce n'est point une des moindres choses dont j'ai à remercier le ciel que de pouvoir vous offrir, à vous, Madame, qui avez été ma seconde mère, la part la plus vénérée de mon héritage. Du reste, la chambre est convenable ; j'ai pendu aux murs ce qu'il y avait de portraits ici, les tentures sont en point de Beauvais, il y a un tapis, le lit est dressé, le feu préparé. Ah ! quel était donc ce merveilleux pressentiment qui me disait que j'y recevrais ma

mère ! Si cela pouvait un jour être vrai ! tout à fait vrai !

— Mon bon George, répondit Mme de la Blairie d'une voix émue, il ne tiendra point à moi que vous ne soyez tout à fait mon fils ; je n'y vois qu'un inconvénient, c'est que les rôles seront renversés, je vous devrai toujours plus qu'un fils ne doit à sa mère.

— Ah ! madame, nous ne serons jamais d'accord là-dessus.

— Eh bien ! nous prendrons des arbitres ; j'en sais deux qui seront du même avis que moi. Mais arrêtons-nous ici, mon bien cher George ; malgré tous les désirs de mon cœur, je ne puis répondre qu'en mon nom, la prudence ne veut pas que j'aie plus loin. »

George n'en demandait pas davantage non plus, il se tint pour satisfait. Après avoir mis la dernière main aux dispositions si heureusement inspirées de cette chambre, vraiment chambre d'honneur, et fort au-dessus de ce qu'on pouvait attendre dans la vieille tour de Miré, il se retira pour laisser Mme de la Blairie goûter un repos bien nécessaire après les agitations d'une pareille journée.

(La suite au prochain numéro.)

Etudes de M<sup>e</sup> LABICHE, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire en la même ville.

**VENTE  
D'UNE MAISON**

Sise à Saumur rue d'Orléans, n° 25.

L'adjudication aura lieu le dimanche 15 mai 1866, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, commis à cet effet.

On fait savoir à qui il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête et sur les conclusions du ministère public, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 12 avril 1866, enregistré,

Et aux requête, poursuite et diligence de M. Louis-Denis Guérin, ancien huissier, demeurant à Saumur, agissant comme syndic définitif de la faillite du sieur Louis Bassereau, boisselier et marchand de vins, demeurant à Saumur, ayant, ledit M. Guérin, pour avoué, M<sup>e</sup> Labiche, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, et par le ministère de M<sup>e</sup> Leroux, notaire à Saumur, à l'adjudication aux enchères publiques et à l'extinction des feux, de la maison dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION.**

Une maison, sise à Saumur, rue d'Orléans, n° 25, consistant en boutique, escalier en bois, cuisine derrière, cave voûtée sous la boutique, chambres et cabinet au premier étage, même distribution aux deuxième et troisième étages, grenier régnant sur le tout, communauté au puits de la maison voisine, appartenant à M. Gautier, pompe dans le puits.

Cette maison joint au levant et au nord M. Jagot, au couchant la rue d'Orléans, au midi M. Gautier.

**MISE A PRIX.**

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, rédigé par ledit M<sup>e</sup> Leroux, et déposé en son étude, la maison ci-dessus désignée sera vendue sur la mise à prix de 10,000 fr., fixée par le jugement sus-daté, ci, 10,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser :

- 1° A M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur;
- 2° A M<sup>e</sup> LABICHE, avoué poursuivant la vente;
- 3° A M. GUÉRIN, syndic de la faillite.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, le 18 avril 1866.

Signé : LABICHE.

Enregistré à Saumur, le 18 avril 1866, f<sup>o</sup> , c<sup>o</sup> . Reçu 1 franc 15 centimes, décime et demi compris. (195) Signé : PARISOT.

Etude de M<sup>e</sup> DUFOUR, huissier à Saumur.

**VENTE**

Par suite de saisie-exécution.

Il sera procédé, le lundi 23 avril 1866, à midi, et jours suivants, au domicile des époux Guichard-Paitre, marbriers à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n° 11, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, à la vente de meubles, effets et marchandises, consistant en : tables, chaises, armoires, glaces, pendules, lits complets, linge de corps et autres; monuments funèbres, cheminées en marbres de toutes sortes, tables en marbre, etc., etc.

La vente se fera au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, sous peine de folle-enchère, et cinq centimes par franc en sus du prix d'adjudication. (196)

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE BASSEREAU.**

Les créanciers de la faillite du sieur Bassereau, marchand boisselier à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, le mardi 1<sup>er</sup> mai prochain, à midi, et qu'ils doivent se présenter en personne, ou par mandataires munis de pouvoirs enregistrés.

Le greffier du Tribunal, (197) TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE PIETTE.**

Les créanciers de la faillite du sieur René Piette père, forgeron, demeurant à Parnay, sont invités à se trouver le jeudi 26 avril courant, à midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, (198) TH. BUSSON.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A CÉDER**

Une créance de cinq mille francs, remboursable le 1<sup>er</sup> janvier 1874, productive d'intérêts au taux de 3 0/0 par an, payables le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, avec jouissance desdits intérêts depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier; ladite créance garantie par un privilège de vendeur.

Prix demandé : 4,000 francs. S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

**A VENDRE  
Présentement**

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue du Petit-Pré,

Comprenant chambre basse, chambre haute, grenier et cave.

S'adresser à M<sup>e</sup> V<sup>e</sup> GALLET, sage-femme, place Saint-Pierre, Saumur, ou à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur. (105)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE  
DE MARCHANDISES NEUVES  
ET DE MOBILIER**

Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, du 9 avril 1866.

Le vendredi 20 avril 1866, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez le sieur NORMAND, boisselier à Saumur, faubourg de Nantilly, rue du Pressoir-Saint-Antoine, à la vente publique aux enchères de toutes ses marchandises et son mobilier.

Il sera vendu :

Environ 1,000 seilles et baquets, 200 doubles décalitres, décalitres, demi-décalitres, doubles litres, etc., 3,000 bordures, quantité de fonds, paquets de boissellerie, environ 2,000 anses de seilles, cannettes, chaufferettes, cages, pelles, machines à boucher, cuillers en bois, bondes, bondereaux, etc., une grande chaudière en cuivre à tourner les anses, une belle carriole, cheval, harnais, outils de boisselier, etc.

Mobilier : Lits, armoire, buffet, tables, chaises, pendules, linge, poêle, tabourets, verrerie, quantité de vin en bouteilles, fûts vides et beaucoup d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Changement de domicile.

L'étude de M<sup>e</sup> BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n° 8. (194)

**A CÉDER DE SUITE,**

Pour cause de départ,

**UN FONDS DE SERRURERIE,**

Situé à Saumur,

Très-bien achalandé

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1866,

**MAISON**

Fraichement restaurée, Rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8.

S'adresser, pour visiter cette maison, audit notaire. (62)

**A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine,

**UN APPARTEMENT COMPLET**

AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE,

Comprenant cinq pièces, caves, greniers, remise et écurie;

**UN SECOND APPARTEMENT**

AU 2<sup>e</sup> ÉTAGE,

Comprenant la même quantité de pièces.

Tous deux à Saumur, rue d'Orléans, n° 99.

S'adresser à M. LECHAT fils, Saumur. (95)

**A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine,

MAISON, avec cuisine, salon, chambres, jardin, écurie et remise, située rue du Champ-de-Foire, avec issue sur le Champ-de-Foire.

S'adresser à M. COMMEAU, rue Haute-Saint-Pierre. (80)

**A LOUER**

Présentement,

**UN JOLI PIED-A-TERRER**

Rue Cendrière, n° 6,

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1<sup>er</sup> étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour; Au 2<sup>e</sup> étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

**A LOUER**

Présentement,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

**UNE**

**BELLE MAISON**

Située à Saumur, rue de la Chouetterie,

**AVEC VASTE JARDIN,**

Ecurie à deux chevaux, grande remise et greniers au-dessus.

Sortie sur la rue des Boires.

Cette maison a été autrefois habitée par M. le comte D'Aure.

S'adresser à M. DEZAUNAY, hôtel Budan. (53)

**GRAINES DE VERS A SOIE**

Distribuées gratis.

M. E. GAURON J<sup>ne</sup> a l'honneur d'aviser MM. les éducateurs de vers à soie, qu'il a des graines de bonne qualité à leur disposition gratis. Il paiera les produits au cours établi par la chambre de commerce de Tours. (195)

On demande un apprenti pour le commerce de la nouveauté. S'adresser au bureau du journal.

On demande, à la campagne, pour la Saint-Jean, un domestique sachant panser un cheval et soigner un jardin, muni de bonnes recommandations. S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**  
Pour entrer en jouissance de suite,  
**L'ÉTABLISSEMENT DES BAUX**

**DE  
JOUANNETTE**

Commune de Martigné-Briand.

S'adresser, pour traiter, à Saumur, à M. Charles BERSOULLÉ, rue Beaurepaire, et à M. GUÉRIN, ancien huissier, rue de Bordeaux, n° 18.

Nouveau tirage complètement terminé

**DE  
LA CHIMIE TECHNIQUE**

De BARRUEL,

Appliquée aux Arts et à l'Industrie, à la Pharmacie et à l'Agriculture,

Sept volumes in-8°, avec un grand nombre de gravures.

PRIX : 50 FRANCS.

Cet ouvrage comprend 7 volumes. Le premier est consacré aux généralités préliminaires, à l'étude des corps non métalliques, à leurs combinaisons entre eux. Il traite des acides et de l'ammoniaque, de l'éclairage au gaz et de tout ce qui est susceptible d'application dans l'industrie, ainsi que des généralités sur les métaux et de leurs combinaisons.

Le second est consacré aux métaux alcalins et aux métaux terreux; à leurs oxydes, sulfates et sels. Fabrication de la poudre, extraction du sel; fabrication des verres, — des cristaux, — des émaux, de la chaux, — des mortiers et des ciments, — du plâtre, — des aluns, — des argiles, — des poteries, — de la porcelaine, etc., etc.

Le troisième s'applique aux métaux proprement dits, à leurs oxydes, sulfures, sels; modes d'extraction des métaux qui ne sont pas traités par les méthodes métallurgiques; préparations des couleurs qu'ils peuvent produire, dorure, argenture, etc.... Galvanoplastie, photographie.

Dans le quatrième, on traite des méthodes employées pour obtenir industriellement les métaux usuels: l'acier, le damas, les bronzes, etc.

Le cinquième et le sixième sont consacrés à la chimie organique générale.

Le septième traite spécialement de la chimie appliquée à l'agriculture; des terrains, de leur analyse, des moyens de les amender; des engrais naturels ou artificiels les plus convenables aux diverses cultures que l'on veut entreprendre.

Librairie de Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

BOURSE DE PARIS.						
RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 17 AVRIL.			BOURSE DU 18 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	66 95	»	»	20	67 15	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	96 50	»	25	»	96 75	»
Obligations du Trésor. . . . .	453 75	»	»	»	455 50	1 25
Banque de France. . . . .	3480	»	20	»	3480	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1255	»	»	25	1250	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	600	»	15	»	600	»
Crédit Agricole. . . . .	610	»	»	»	610	»
Crédit industriel. . . . .	667 50	»	»	2 50	670	2 50
Crédit Mobilier. . . . .	585	»	»	10	597 50	12 50
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	835	»	»	12 50	835	»
Orléans (estampillé). . . . .	822 50	»	»	2 50	825	2 50
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1105	»	5	»	1110	5
Est. . . . .	535	»	»	»	535	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	865	»	»	2 50	865	»
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	542 50	»	»	2 50	553 75	11 25
Ouest. . . . .	542 50	7 50	»	»	540	»
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1495	»	»	25	1505	10
Canal de Suez. . . . .	415	»	»	»	412 50	2 50
Transatlantiques. . . . .	485	»	»	7 50	483 75	1 25
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	53 40	»	»	2 75	53 70	30
Autrichiens. . . . .	355	»	»	15	365	10
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	377 50	»	»	2 50	377 50	»
Victor-Emmanuel. . . . .	105	»	»	»	100	5
Romains. . . . .	72	»	»	»	75	3
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	320	»	»	50	325	5
Saragosse. . . . .	193 75	»	»	1 25	188	5
Séville-Xérès-Séville. . . . .	40	»	»	»	40	»
Nord-Espagne. . . . .	140	»	»	»	140	»
Compagnie immobilière. . . . .	440	»	»	5	445	5
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord. . . . .	313 50	»	»	»	314	»
Orléans. . . . .	307	»	»	»	306	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	302 50	»	»	»	303 50	»
Ouest. . . . .	304	»	»	»	304	»
Midi. . . . .	302 50	»	»	»	302 75	»
Est. . . . .	307	»	»	»	306	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.